L’IFLA, en virtualisant son Congrès cette année, a permis à beaucoup de professionnels de participer, de découvrir, de partager, d’apprendre et de se former. En se faisant, l’IFLA répond parfaitement au thème « Travaillons ensemble pour l’avenir » en ce sens qu’il nous permet de découvrir, de discuter, d’être présent, de provoquer et de résoudre les obstacles auxquels la profession fait face. L’IFLA nous permet de grandir.

La pandémie a bouleversé les manières d’être et de travailler. Partout, dans toutes les professions, les gens cherchent des voies et moyens pour s’en sortir. Les bibliothèques ne sont pas en reste. Bibliothécaires, documentalistes, médiathécaires et tous autres professionnels travaillent d’arrache-pied pour que les missions qui leur sont confiés ne s’estompent pas.

Dans le cadre du congrès, j’ai eu à assister à la Session portant sur « Elargir l’accès numérique mondial grâce à des prêts numériques contrôlés » présidée par Sara BENSON, Bibliothécaire du Droit d’auteur à l’Université de l’Illinois.

Le Prêt numérique contrôlé (PNC) ou CDL (Controlled Digital Lending) permet à des Bibliothèques de prêter les ouvrages de leur collection. Cette opération nécessite la digitalisation du fonds existant mais à condition que le livre n’aie pas une version électronique commercialisé. Ces documents mis en prêt numériques contrôlés répondent à certaines règles : ils ne peuvent être emprunté que par une seule personne à la fois ; comme le livre papier que vous prêtez à un usager. Ils ne peuvent être téléchargé ou bien être copié de façon illicite et répondent à une limitation de la durée du prêt.

Naturellement, une bibliothèque à vocation à prêter et à veiller sur les livres et documents qu’elle prête aux usagers. L’avancement technologique et la crise à laquelle nous faisons face poussent les professionnels à réfléchir sur l’avenir de nos professions et des innovations pour nous pérenniser. N’ayant pas besoin d’autorisation pour prêter les fonds qu’ils ont acquises, les bibliothèques américaines et canadiennes qui utilisent le CDL s’appuient sur des exceptions légales leur permettant au d’exercer un droit exclusif sans l’autorisation du titulaire du droit d’auteur et sans paiement de licence ou de quelconque frais.

Le PNC est une aubaine pour les bibliothèques dans ce sens qu’il leur permettra de toucher une plus grande cible. Nous vivons une période dans laquelle tout le monde est connecté. Ce genre de projet naissant aux Etats-Unis, répliqué dans les bibliothèques comme les nôtres permettrait à nos usagers d’accéder à plus de savoir.

A la Médiathèque de Bargny Abasse NDIONE, nous réfléchissons à la mise en place d’une bibliothèque numérique afin de permettre un accès facile et rapide à nos collections et de les valoriser. La découverte du PNC dans le cadre du congrès nous motive davantage à nous lancer.

Sadibou KA, boursier du CFIBD IFLA-WLIC 2021

Responsable de la Médiathèque de Bargny

sadibou@sunubibliotech.org